



Bulletin d'adhésion pour la saison sportive 2024-2025

Nom :		Prénom :	
Sexe (M/F) :		Date de naissance :	
Adresse :			
.....			
CP :		Ville :	
Téléphone :		Courriel :	
Personne à prévenir si besoin (Nom et Prénom) :			

C'est ma première prise de licence à Rando Cade, ou j'ai interrompu ma pratique depuis 2 saisons sportives ou plus.
Je fournis un Certificat médical d'Absence de Contre-Indications à la pratique (CACI) daté de moins de 6 mois.
Date du certificat médical :/...../.....

Je renouvelle ma licence à Rando Cade et j'ai déjà fourni un certificat médical. J'atteste avoir rempli [l'auto-questionnaire personnel de santé](#) de la FFRandonnée et avoir répondu NON à toutes les questions en toute honnêteté.

J'adhère à Rando Cade mais suis déjà licencié dans un autre club de la FFRandonnée. N° de licence :
Nom du club : Je fournis une copie de ma licence FFRandonnée.

Formule d'adhésion comprenant la licence FFRandonnée et l'Assurance avec Responsabilité Civile et Accidents Corporels :

- IRA Licence individuelle avec Responsabilité Civile (30,85 €)
+ adhésion Rando Cade (18 €)48,85 €
- FRA Licence familiale (61,50 €)
+ adhésions Rando Cade (36 €)97,50 €
- Adhésion à Rando Cade seule (licencié(e) dans un autre club)18,00 €
- Je souhaite m'abonner à la revue fédérale trimestrielle Passion Rando..... + 10,00 € pour 4 numéros



Pour les licences familiales avec Responsabilité Civile et Accidents Corporels : membres de la famille à rattacher à l'adhérent principal :

Nom et prénom	M F	Date de naissance	Téléphone	Courriel	Date du certificat médical

Par mon adhésion, je m'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de Rando Cade, ainsi que ceux de la FFRandonnée.

J'autorise expressément Rando Cade à utiliser les images fixes ou audiovisuelles réalisées dans le cadre de ses activités sur tout support destiné à sa promotion : site internet, documents publicitaires, etc. En aucun cas Rando Cade ne cèdera les images visées à des tiers. Conformément au règlement européen sur la protection des données, je dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles me concernant. Il me suffit pour cela d'en faire la demande au club.

Date :

Signature



Précisions concernant le certificat médical

En tant que fédération sportive délégataire de l'activité randonnée, la FFRandonnée s'engage auprès de l'Etat et auprès du réseau à « veiller à la santé des adhérents et à prendre les dispositions nécessaires à cet effet ». Cela souligne la volonté de respecter ses devoirs de sécurité et de prévention vis-à-vis des licenciés.

La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application, puis la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à la démocratisation du sport et ses décrets d'application, laissent aux fédérations sportives l'appréciation de la durée de validité du certificat médical d'absence de contre-indications à la pratique (CACI) des disciplines que leur a déléguées le ministère des Sports et les activités connexes proposées au sein des clubs.

Cette simplification administrative veut responsabiliser les pratiquants vis-à-vis de leur santé ; elle aboutit aux règles suivantes en avril 2023 pour la FFRandonnée :

1^{ère} licence ou reprise d'activité après 2 saisons d'interruption : certificat médical obligatoire

Un Certificat médical d'Absence de Contre-Indications à la pratique (CACI) pour la pratique des activités de marche et de randonnée et activités connexes (loisirs et/ou compétition), datant de moins de six mois est obligatoire pour toute première prise de licence et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus. Un modèle de CACI est disponible dans les documents à télécharger.

Renouvellement annuel : questionnaire de santé (certificat médical non exigé)

Renouvellement annuel de la licence : le pratiquant doit **attester avoir pris connaissance du [questionnaire de santé](#)** fourni par la FFRandonnée. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition) **mais le certificat médical n'est plus exigé. Ce questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.**

Participation à des compétitions ou événements sportifs assimilés comme tels par la FFRandonnée : un CACI daté de moins de 6 mois est obligatoire tous les trois ans lors du renouvellement de la licence (saisons sportives). Entre ces CACI les compétiteurs doivent remplir le questionnaire de santé fédéral et attester avoir répondu « non » à toutes les questions. Dans le cas contraire (un ou plusieurs réponses positives), il est vivement conseillé de consulter un médecin sur sa capacité à participer aux épreuves dans les disciplines concernées.

Mineurs : attestation des responsables de l'autorité parentale

Pour les mineurs : aucun CACI n'est requis lors d'une prise de licence ou de son renouvellement (loisirs et/ou compétitions). Il faut seulement l'attestation par les responsables de l'autorité parentale que l'auto-questionnaire spécifique aux mineurs (réglementaire) a été rempli conjointement (parents et enfant) et que toutes les réponses aux questions sont négatives. Dans le cas d'une ou plusieurs réponses positives, la consultation du médecin est obligatoire pour établir (ou pas) un CACI datant de moins de six mois pour la ou les disciplines concernées.

[Consulter le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur qui se substitue au certificat médical](#)